

# LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 6 Ventôse, an VIII.



*Continuation de la disette à Rome. — Reconnaissance par l'empereur des droits du roi de Sardaigne. — Débats de la chambre des communes, concernant le renouvellement de l'acte d'habeas corpus. — Extrait d'une lettre du général Brune sur la situation du Morbihan & de la ci-devant Bretagne. — Arrivée à Paris du citoyen Pastouret. — Nouvelles diverses.*

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

## I T A L I E.

*De Rome 25 janvier (5 ventôse).*

La disette de vivres est toujours extrême ici. On ne distribue plus que 5 onces de pain par tête aux habitans. Une proclamation ordonne à tous les propriétaires de terres dans les provinces voisines, de faire la déclaration du bled qu'ils ont, & de n'en point réserver au-delà de leur approvisionnement pour trois mois.

*De Gènes, le 5 février (16 pluviôse).*

L'empereur n'a pu s'empêcher enfin de reconnoître, en apparence, les droits du roi de Sardaigne sur le Piémont. Il a consenti à ce que ce pays fût administré, au nom d'Emmanuel, par des officiers que celui-ci a nommés à Livourne.

## A L L E M A G N E.

*De Prague, le 7 février (18 pluviôse).*

La dernière colonne des troupes russes a défilé hier par cette ville, se dirigeant vers la Moravie.

Le général Suwarow étoit le 5 à Leitomischel, dernière station en Bohême, sur la route de Troppau & de Teschen.

Pendant leur séjour ici, les russes se sont horriblement conduits : ils ont tué deux habitans en plein jour. La désolation est par-tout où ils passent.

*De Ratisbonne, le 10 février (21 ventôse).*

L'armée russe continue sa marche vers la Moravie ; cependant on assure qu'il restera un corps auxiliaire de 28,000 hommes, dont celui de Tonde fera partie, & qui sera mis à la disposition de l'empereur, conformément au traité d'alliance entre les deux cours impériales.

## A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 16 février (27 pluviôse.)*

*Chambre des communes. — Séance du 24 pluviôse.*

Le procureur-général demande qu'il lui soit permis de présenter un bill, à l'effet de continuer, pour un tems limité, l'acte de la 59<sup>e</sup>. année du regne de sa majesté, qui suspend celui de l'habeas corpus.

M. Windham plaide en faveur du renouvellement, au moins comme mesure de précaution, parce que les principes jacobins, quoiqu'en apparence assoupis, n'attendoient qu'une occasion favorable pour éclater avec plus de fureur que jamais. Les exécrables caracteres du livre-rouge reparoitraient bientôt, dit-il, comme l'approche du feu fait revivre les caracteres écrits au jus de citron, si la fortune venoit à couronner de nouveaux lauriers les drapeaux du premier consul.

Rien de plus certain que cette prédiction, ajoute M. Canning, car le premier consul de France a prouvé lui-même, qu'il étoit jacobin au fond du cœur. En effet, quand notre gouvernement a établi l'état de la question d'une manière claire & précise, a-t-il répondu avec franchise ? A-t-il réprouvé les principes et la conduite de ses prédécesseurs ? A-t-il promis de diriger la sienne sur un tout autre plan et vers un but tout opposé ?

Sir Francis Burdet parle contre la suspension prolongée, avec une chaleur et des mouvemens d'éloquence qui lui méritent l'honneur d'un rappel à l'ordre. — A juger des principes du jacobinisme par les définitions qu'on en donne, dit-il, je ne sais si je ne devrois pas les regarder plutôt comme ceux de la véritable liberté. Certes, il n'est pas facile de déterminer le sens précis de tous ces commentaires officiels. Les déclarations de nos ministres ont de tous tems été si vagues, elles sont si contradictoires, qu'il étoit impossible de les entendre et d'en rien conclure. Ils s'étoient bien gardés jusqu'ici d'établir et de professer un principe général ; mais aujourd'hui, ils se croient assez forts pour oser révéler le secret de leur conduite passée, pour déclarer à l'Angleterre, à la France, à l'Europe, quel est le caractere et le but de leur politique ; quel est leur point de départ et le dernier terme de leur réaction contre la révolution française.

Le jacobinisme, dit-on, est bien plus à craindre pour nous que le despotisme ; car nous avons contre celui-ci les garan-

ties constitutionnelles. Que me parle-t-on de constitution, quand je vois cette terre, qu'on prétend libre, couverte de casernes & de soldats; quand je vois l'armée de la Couronne absorber l'armée nationale, & les milices, dernière sauvegarde de notre liberté, devenues les auxiliaires de ceux qu'on a tant de fois dirigés contre elle? *Puisqu'on réclame avec tant d'arrogance aujourd'hui l'expérience & l'évidence des faits*, qu'on m'en cite qui annoncent plus hautement la ruine prochaine de notre liberté civile, après celle de notre liberté politique. Si l'on parvient à anéantir l'*habeas corpus*, qu'on me dise en quoi ce gouvernement sera différent de celui de Constantinople. S'ils étoient coupables ces malheureux que nos ministres ont plongés dans les cachots en vertu des pouvoirs discrétionnaires dont ils se sont revêtus eux-mêmes, pourquoi les y laisser vingt-deux mois sans accusation, sans jugement? N'étoit-ce pas parce qu'on les savoit innocens? Eh quoi! des commis de bureaux, à qui la constitution n'a jamais délégué un pareil droit, auront celui de signer un mandat d'arrêt contre ces Anglais qu'on dit si libres & si fiers de l'être! De vils satellites seront venus, un tel ordre à la main, arracher, à minuit, du sein de leurs familles, d'innocens citoyens de Manchester; ils les auront traînés chargés de fers, & jetés dans cet infâme cachot de Clerkenwell; & là, ils auront gémi pendant vingt-deux mois sous les rigueurs d'une captivité impossible à décrire, comme à supporter, d'une captivité qui couvre d'infamie leurs persécuteurs, & qui remua les entrailles de fer des exécuteurs subalternes de leurs vengeances. — Que diroit, s'il pouvoit revivre, le pere du premier ministre, qui a répété tant de fois dans cette enceinte, *que la chaumière du paysan devoit être aussi inviolable que le palais du monarque*? Ah! s'il pouvoit voir avec quelle audace, avec quelle impunité on la viole cette chaumière sacrée, le tonnerre de son éloquence ébranleroit ces murailles, il feroit trembler ces voûtes sur vos têtes; sa puissante voix souleveroit autour de ce palais les flots d'une multitude indignée; elle exciteroit une tempête qui feroit pâtir les coupables, & leur apprendroit à respecter cet antique *palladium* de nos libertés nationales, que la loi, protectrice spéciale du pauvre, a placé avant tout sur le seuil de sa chaumière.

La présentation du bill est accordée par 69 voix contre 9. Majorité 60.

On fait la première lecture du bill; la seconde est fixée au lundi suivant, 17 février (28 pluviose).

M. Shéridan annonce qu'il combattra le bill à la seconde lecture.

— Le système désorganisateur des jacobins, dit M. Buxton, un des affidés de M. Pitt, domine encore en ce moment en France & dans une assez grande portion de l'Europe: & c'est contre ce système que nous continuons la guerre, & non pour rétablir la maison de Bourbon, comme le prétendent & comme veulent le persuader au peuple ceux qui provoquent des pétitions pour la paix.

Croiroit-on que c'est après la révolution du 18 brumaire, sous le regne de la constitution de l'an 8, & sous le consulat de Bonaparte & de ses deux collègues, qu'on voit dominer en France le système désorganisateur des Jacobins? Sont-ce bien les Jacobins qui ont créé ce sénat conservateur, & qui viennent d'y placer le sage Barthélemy, si respecté des Anglais eux-mêmes? Sont-ce les Jacobins qui ont réparé les crimes & les erreurs du 18 fuctidor, pacifié les départemens

de l'Ouest, rétabli, non pas la tolérance, mais la liberté religieuse, & placé dans toutes les branches de l'établissement public un si grand nombre de bous Français, échappés à la hache révolutionnaire?

En vérité, plus on lit, quand on sait lire les débats du parlement d'Angleterre, & plus on est convaincu que tous ces gens-là, ministres & satellites de ministres, ne sont pas de bonne foi, & parlent contre leur pensée & pour leur arrière-pensée.

Signé, MASCLÉT.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

### ARMÉE DE L'OUEST.

Extrait d'une lettre du général Brune.

Vannes, le 1<sup>er</sup> ventôse.

Les rapports que je reçois de tous les départemens de la ci-devant Bretagne, sont très-satisfaisans. Les chouans rendent les armes; elles arrivent par convois de tous les côtés. Les canons de Georges sont ici.

Dans six jours, Georges se mettra en route pour Paris; le retard de son voyage tient à ce qu'il est nécessaire pour achever le désarmement.

Tout ce qui, dans les rebelles, formé un corps entretenu et armé par les chefs, rend ses armes; chaque chef les fait remettre et transporter aux dépôts convenus.

Le général de brigade Dutang, qui commande dans les presqu'îles de Rhuis et de Quiberon, a fait visiter, ces jours derniers, l'isle d'Houat. On y a pris un sloop anglais de 20 tonneaux, des munitions, des fusils et un ballot de journaux-libelles imprimés à Londres.

Signé, BRUNE.

De PARIS, le 5 ventôse.

On tient, dit-on, sévèrement, dans le choix des préfets, au principe que nul ne peut l'être dans son propre département. Parmi les noms que l'on cite, se trouvent ceux de plusieurs déportés rappelés.

— Le titre de *madame* est généralement rendu aux femmes chez le premier consul, & dans les billets d'invitation qu'il leur fait adresser. Comme elles n'exercent aucun droit politique, la qualification de *citoyenne* manque de justesse à leur égard, & offre l'inconvénient de ne présenter aucune distinction entre les personnes mariées & celles non mariées. Cependant les rapports généraux de la société rendent souvent cette distinction nécessaire. Le nom de *madame* a d'ailleurs quelque chose de respectueux pour le sexe, & de solennel qui rappelle le *matrona* des Romains.

Quant aux hommes, le titre de *citoyen* est le seul qu'on leur donne chez le premier consul, à moins qu'ils ne soient des étrangers.

— Les consuls ont arrêté qu'il seroit gravé, pour le département de la Seine, de nouveaux timbres à 3 ou 5 centimes pour le timbrage des papiers destinés aux journaux, papiers-nouvelles, avis & affiches.

— Le premier consul a été avant-hier, avec le ministre des relations extérieures, Talleyrand, faire une visite à madame Helvétius à Auteuil.

— Le citoyen Pastoret est arrivé depuis plusieurs jours à Paris. Il a utilement employé le tems de sa proscription à une nouvelle traduction de *Démotenes*. Ce grand &

important ouvrage est, non pas encore achevé, mais fort avancé.

Vaublanc & lui ne se sont pas séparés dans les courses de leur exil.

— L'auteur du *Vieux Célébataire*, Collin-d'Harleville, a lu ces jours derniers, aux comédiens français de la République une nouvelle comédie de sa composition.

— Une singularité bien remarquable, est la nouvelle que donnent des feuilles allemandes, que les Turcs ont fait à Rome une proclamation, par laquelle ils manifestent leur desir pour que la papauté ou le gouvernement papal soit rétabli.

#### *Au rédacteur du Publiciste.*

Je trouve dans le *Bien Informé* du 30 pluviôse une erreur matérielle qui me paroît devoir être relevée. On prétend que les trois régimens des gardes à pied n'ont pas une paye plus forte que les autres corps d'infanterie anglaise, & que chaque fantassin reçoit indistinctement un schelling de solde par jour.

J'ai sous les yeux la distribution de solde des différentes armes de l'établissement militaire anglais, & j'y trouve que, depuis la dernière augmentation de solde en 1796, celle des gardes à pied est de 10 pences sans retenue, & de 6  $\frac{6}{7}$  pences pour la subsistance & l'entretien, tandis que la paye du fantassin ordinaire n'est que de 8 pences en tout.

Signé, AMERICANUS.

#### CONSULAT.

##### *Arrêté du 27 pluviôse, an 8.*

Les consuls de la république arrêtent ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. L'administration centrale du département de la Seine fera procéder à la vente des maisons, terrains & emplacements situés dans la ville de Paris, & désignés dans la loi du 3 nivôse dernier, aux termes & conditions ci-après.

II. La totalité du prix, tant de l'estimation que des enchères, sera acquittée ainsi qu'il suit, savoir :

Il sera versé aux mains du receveur de la régie un dixième de l'ancien prix en numéraire & comptant, avec la clôture du procès-verbal de vente; un tiers du prix total en effets du syndicat dans le mois de l'adjudication; un sixième aussi de la totalité du prix, & dans le même délai, en délégations des contributions de l'an 7 & années antérieures; & le surplus du prix total en quatre cédules ou obligations de sommes égales, payables en quatre termes, de manière que la totalité en soit soldée au 1<sup>er</sup> germinal an 9.

III. Les cédules porteront intérêts, à raison de 5 pour cent par an, sans retenue, & le montant en sera joint au principal de chaque cédule.

IV. Les procès-verbaux d'estimation des maisons & bâtimens comprendront nommément & en détail, les glaces, chaudières & cheminées de marbre qui pourront s'y trouver avec leur estimation particulière. Les enchères seront portées sur l'estimation totale.

V. L'article VIII de la loi du 3 nivôse n'aura son exécution, quant aux remises, qu'à l'égard de la portion revenant au directeur de la régie.

#### LITTÉRATURE.

*Précis des événemens militaires, campagne de 1799, ans VII & VIII. A Paris, chez Treuttel & Wurtz, quai Voltaire, n<sup>o</sup>. 2.*

On sait aujourd'hui que cet excellent ouvrage est du général Mathieu Dumas.

Ces deux numéros, qui forment ensemble un volume de 200 pages d'impression, renferment l'histoire de l'expédition du général Bonaparte en Egypte & en Syrie. Une note très-étendue forme un appendice fort intéressant; elle se trouve à la fin du volume. Il nous semble que ce résumé de l'histoire ancienne & moderne de l'Egypte eût dû précéder le texte, & nous conseillons aux lecteurs de lire d'abord ce fragment, qui justifie si bien l'épigramme que l'auteur a choisie: *Indocti discant: ament meminisse periti*. L'auteur n'annonce cet ouvrage que comme une suite de ses *Essais sur l'histoire de la guerre présente*. C'est cependant ce qui a paru jusqu'à présent le plus satisfaisant & de plus complet sur ces mémorables événemens, sinon par les détails, du moins par les aperçus généraux, par la manière dont les faits sont liés & considérés dans leurs rapports avec la situation de la France & de l'Europe avant, pendant & après les opérations du général Bonaparte dans l'Orient.

L'orateur expose rapidement dans une introduction ce tableau politique, & s'attache à montrer qu'elle fut après le traité de Campo-Formio la situation particulière du général. Il recherche dans le caractère & dans les vices de l'ancien gouvernement les motifs de sa méfiance envers lui, & croit y apercevoir le secret de son ascension au plan que proposa Bonaparte pour s'ouvrir loin de cette influence une nouvelle carrière, où il pût trouver une nouvelle source de gloire & de puissance que les intrigues des divers partis ne pussent corrompre.

Il faut entendre l'auteur lui-même, & suivre avec lui ce premier développement.

« Lorsque le nouveau directoire, après la conclusion du traité de Campo-Formio se pressa d'appeler Bonaparte pour s'appuyer de sa présence, & lorsqu'on l'éloigna de la grande affaire de la paix de l'Empire & du gouvernement de l'Italie, pour donner quelque substance au projet de conquête de l'Angleterre, toute l'Europe dut croire qu'on avoit redouté son caractère & ses talens, douté de son adhésion sincère à la nouvelle révolution, & voulu détruire son influence.

« Combien de fois l'ancien comité de salut public ne brisa-t-il pas ses instrumens de triomphe? combien n'entendit-on pas répéter ce mot terrible: *Malheur aux nations reconnaissantes!* Et cependant aucun des généraux des armées de la république n'avoit pris cet ascendant dont les membres des comités & des directoires se monroient si jaloux; aucun d'eux, après de grandes conquêtes, n'obtint sur l'armée, sur la nation, sur les affaires générales, une influence égale à celle que donnoit au général Bonaparte la paix conclue avec la maison d'Autriche. »

Dans l'exposé des avantages qui déterminèrent à entreprendre l'expédition d'Egypte & de Syrie, il paroît que l'auteur ne blâme la détermination du gouvernement français, qu'en montrant son incohérence avec sa conduite par rapport aux puissances étrangères.

On trouve plus loin de justes éloges sur le secret gardé pendant les immenses apprêts de cette expédition. L'auteur ne laisse pas échapper une occasion d'orner son ouvrage, & de lui donner plus d'intérêt par des réflexions politiques.

Il faudroit transcrire toute cette introduction pour ne point laisser échapper le fil des événemens & des considérations politiques que l'auteur a rapprochées; il interrompt souvent sa relation des faits pour rappeler la situation politique & y rapporter le résultat des divers événemens.

« Il importe d'autant plus aujourd'hui, dit l'auteur, de revenir sur la première expédition contre l'Egypte, & d'en faire connoître les motifs, les circonstances, les premiers apprêts, que la situation de l'Europe, à cette époque, servira à faire mieux connoître celle où elle se trouve maintenant, & peut faire juger des intérêts & des moyens respectifs pour continuer la guerre, comme aussi de la possibilité de poser de nouveau les fondemens d'une paix juste & durable.

« Aucune des précédentes guerres d'Italie, toujours sanglantes & toujours prolongées par la diversité des intérêts des petits états, ne fut aussi promptement, aussi entièrement terminée que celle conduite par Bonaparte; on chercheroit vainement dans l'histoire un autre exemple d'une aussi grande conquête, entreprise avec autant d'audace, suivie avec autant d'ardeur & de prudence, assurée par la possession de toutes les places fortes, achevée par des batailles décisives, affermie enfin par une paix avantageuse aux deux partis, dans l'espace de seize mois.

« Les conséquences de cet événement extraordinaire devoient changer, avec la forme des états d'Italie, la face des affaires de l'Europe: l'on ne peut douter que le conquérant assez heureux pour y avoir attaché son nom, n'eût conçu divers plans pour consolider son ouvrage; mais il paroît qu'il y fut arrêté dès les premiers pas. Les directeurs de la république française, dans leur

marche mal assurée, comme toutes les nouvelles autorités, se fortifioient par la guerre; les succès de Bonaparte les avoient grandis, ils étoient accoutumés à voir rejailir sur le gouvernement tout l'éclat des triomphes des armées, ils voyoient, à regret, borner la carrière ouverte à leur ambition.

» Les articles préliminaires de Léoben, reçus froidement par la politique ombrageuse de quelques membres du gouvernement, furent accueillis par la nation française avec une juste reconnaissance. On vit sortir du fond du cœur un sentiment unanime que le terreur seule avoit pu contenir; l'espoir, le besoin de voir finir à la fois la guerre & la révolution.

» Si la force des circonstances & la position extrême des armées françaises & autrichiennes avoient amené cette transaction, les premières ouvertures portèrent du moins un caractère de franchise & de générosité qui pouvoit avoir des suites plus heureuses pour les deux nations; & l'on en peut juger par les communications officielles de Bonaparte & d'un prince dont le caractère ne s'est jamais démenti.

« Il nous semble que l'espece de dictature dont ce général se trouvoit investi, à l'époque des préliminaires de Léoben, cessa bientôt après, & lui devint aussi importune que les alarmes qu'on assure qu'elle avoit fait naître parmi les membres du gouvernement français; & cependant la solidité de la paix & le sort des républiques d'Italie dépendoient de la durée de cette autorité concentrée, sans laquelle tant de nouveaux éléments ne pouvoient s'accorder & se rasseoir.

L'auteur ne s'est point départi de cette neutralité impartiale qui a fait distinguer ses commentaires. Il a recueilli tous les matériaux, déjà connus au moment où il écrivoit. Sans doute que s'il eût été déjà rendu à sa patrie, & plus à portée d'être informé des opérations de nos armées par les acteurs intéressans, par les témoins de ces grandes scènes, il auroit mieux rempli son cadre; mais si l'on desiré plus de détails; si ses conjectures, quoiqu'en général assez justes, doivent paroître moins sûres & trop vagues à ceux qui ont eux-mêmes pris part aux opérations, du moins s'accordera-t-on sur la sagesse des jugemens, la clarté de l'exposition, la justesse des réflexions, & la rapide élégance du style.

Il paroît que rien n'a été négligé pour mettre à la portée de tous les lecteurs, par une rédaction claire & une méthode satisfaisante, la suite des opérations. Les actions d'éclat sont relevées & retracées avec un feu qui déteele un cœur tout français. On lit avec attendrissement la mort héroïque du jeune Casa-Bianca, celle de Dufalgua, celle de l'intrépide Leturo, &c.

Nous ne passerons pas sous silence le soin qu'a pris l'auteur de faire connoître & apprécier la conduite politique du général, tant par rapport à l'extérieur, que pour l'établissement solide de sa colonie, & la meilleure administration de sa conquête. Il faut lire en entier ce tableau, & sur-tout le passage sur l'emploi des savans & des artistes, où l'auteur dit que les sciences, ramenées par la main d'un conquérant vers le berceau d'où les fureurs de la guerre les avoient plusieurs fois arrachées, semblerent y porter un tribut d'expiation.

Deux cartes, l'une générale de l'Égypte & de la Syrie, & l'autre particulière de la partie des côtes comprises entre Alexandrie & la rade d'Aboukir sont jointes à cet ouvrage. L'auteur qui les a dressées avec beaucoup de soin, d'après les meilleures cartes connues, ne les présente cependant que comme des cartes indicatives, & n'a garde de prétendre à la précision topographique.

La conclusion de cette relation qui va jusqu'au retour du général en Europe, est remarquable par la comparaison établie entre les effets du combat naval d'Aboukir, & ceux de la bataille gagnée au même endroit par Bonaparte.

Quant à la note intitulée : *Précis historique sur l'Égypte*, il est impossible de présenter un extrait de cet abrégé, dont la précision est telle qu'on retrouve dans moins de 40 pages les traits les plus remarquables de l'histoire ancienne & moderne de ce pays célèbre, dont le recueil & la disposition dans ce tableau suppose un immense travail; les lecteurs observeront avec plaisir le rapprochement de la conquête & de la conduite politique des califes avec celle de Bonaparte, & la réflexion toute prophétique qui termine ce paragraphe.

Dans une dernière note, l'auteur qui, jusqu'au moment de l'impression de son ouvrage, n'avoit pu se procurer les relations particu-

lières de la campagne du général Desaix, dans la Haute Égypte, se borne à en donner une idée générale, & regrettant de n'avoir pu compléter son travail, s'engage à révenir dans la suite sur cette partie intéressante de l'expédition d'Égypte.

*Oberon*, poème en quatorze chants, traduit de l'allemand de Wieland, par F. D. Perney, auteur de *Pietro d'Alby & Gianetto*, & de *Wilhelmine*. A Paris, chez Desenne, palais Egalité, & Fuchs, rue des Mathurins, maison de Cluny.

Le nom célèbre de Wieland nous a engagé à lire sur-le-champ cette traduction; mais nous craignons que l'opinion du public ne se prononce d'une manière défavorable sur cet ouvrage, dont le nom seul de l'auteur devoit garantir la supériorité, car cette traduction nous a paru faible. Le traducteur s'est assujéti à conserver la même division par octave qui existe dans l'original: la poésie justifie cette manière décisive, mais elle devient fatigante en prose. La précipitation avec laquelle elle semble avoir été faite nous empêche de la juger avec trop de sévérité: elle seule peut excuser des négligences & même des fautes de français qui se trouvent dans plusieurs endroits. On nous en promet une autre qui, ayant été faite avec moins de promptitude, sera sans doute plus correcte, & dans laquelle nous espérons retrouver les beautés & la supériorité des talens qu'on doit attendre de Wieland, & qu'il est possible sans doute de transmettre en partie dans notre langue.

*Nota.* Le corps législatif a adopté le projet de loi qui permet d'établir des octrois de bienfaisance, dans les communes dont les hospices ne peuvent suffire à leurs besoins avec leurs revenus. Il s'est ensuite ajourné à septidi.

#### Bourse du 5 ventôse.

Amsterdam . . . . .	Tiers cons. . . . .	19 fr. 65 c.
Idem courant. 56 $\frac{5}{8}$ à 57, 57 $\frac{5}{8}$ .	Bons $\frac{2}{3}$ . . . . .	1 fr. 10 c.
Hamb. . . . . 190 $\frac{1}{4}$ , 189 $\frac{1}{4}$ .	Bons $\frac{3}{4}$ . . . . .	1 fr. 5 c.
Madrid . . . . . 7 fr. le bill.	Bons d'arrér. . . . .	88 fr. 75 c.
Madrid effect . . . . .	Bons pour l'an 8, 72 f. 75 c.	
Cadix . . . . . 7 f. le billet.	Action de 50 fr. de la caisse	
Gènes effect. . . . . 4 fr. 45 c.	des rentiers . . . . .	22
Livourne . . . . .	Or fin . . . . .	101 f. 25 c.
Bâle . . . . . $\frac{1}{2}$ per., 1 $\frac{3}{4}$ per.	Ling. d'arg. . . . .	50 fr. 17 c.
Lausanne . . . . .	Portugaise . . . . .	91 fr. 75 c.
Lyon . . . . . pair 20 j.	Piastre . . . . .	5 f. 24 c.
Marseille . . . . . $\frac{1}{2}$ per. 20 j.	Quadruple . . . . .	78 f. 25 c.
Bordeaux . . . . . 1 $\frac{1}{2}$ p. à v.	Ducat d'Hol. . . . .	11 f. 55 c.
Montpellier . . . . . $\frac{1}{2}$ per. 50 j.	Guinée . . . . .	24 f. 60 c.
Rente provis. . . . .	Souverain . . . . .	55 f. 50 c.

Esprit  $\frac{3}{6}$ , 560 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg. 270 fr. — Rochelle, 22 d. — Cognac, 22 d., 500 fr. — Huile d'olive, 1 f. 25 c. — Café Martinique, 2 fr. 85 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 55 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 15 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 5 cent. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 3 fr. 10 c. — Coton des Isles, 3 fr. 50 c. à 4 fr. 60 c. — Sel, 4 fr. à 4 fr. 50 c.